



Privilège

Transparence de frais

Objectif : Ce document vous est fourni conformément à l'Accord de Place renforçant la transparence de frais du Plan d'épargne retraite et de l'assurance vie du 3 février 2022.

Produit : Ce produit est émis par AXA France ou AXA Assurance Vie Mutuelle, que vous pouvez contacter en vous connectant sur

- [axa.fr](https://www.axa.fr) > rubrique **Service et assistance** ;
- ou en appelant le **09 69 39 57 31**.

Document mis à jour le 1^{er} juin 2024.



Les frais du contrat Privilège

Montant minimal de versement initial :	300 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	15 € (+ 30€ de frais de dossier)

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du contrat ⁽¹⁾

Frais des supports

Support en euro	0,80 %
Support en unités de compte	0,96 %
Si Organisme de placement collectif en immobilier (OPCI)	1,50 %
Fonds croissance	0,80 %

Gestion pilotée ou standardisée

0,50 % supplémentaires

Frais de gestion des unités de comptes

1/ Gestion libre

Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,84 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,91 %
Fonds obligations (moyenne)	0,96 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,45 %
Fonds immobiliers ⁽⁴⁾ (moyenne)	1,45 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,30 %
Fonds diversifiés (moyenne)	2,01 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,27 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,11 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,07 %
Fonds de capital-investissement ⁽⁵⁾ (moyenne)	1,49 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,20 %

2/ Gestion pilotée

Perspectiv' Piano Croissance (moyenne)	1,49 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,66 %
Perspectiv' Allegro Croissance (moyenne)	1,58 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,72 %
Perspectiv' Crescendo Croissance (moyenne)	1,76 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,79 %
Perspectiv' Piano Mix (moyenne)	1,49 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,66 %

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.

(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les Organismes de placement collectif immobilier (OPCI), les Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et les Sociétés civiles immobilières (SCI).

(5) La catégorie « fonds de capital – investissement » inclut les fonds FCPR, FPCI, FPS.

FRAIS ANNUELS (SUITE)	
Frais de gestion des unités de compte (suite)	
3/ Gestion pilotée (suite)	
Perspectiv' Allegro Mix (moyenne)	1,58 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,72 %
Perspectiv' Fortissimo (moyenne)	1,92 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	1,07 %
3/ Gestion par convention	
Conviction Piano Mix (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Conviction Piano Croissance (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Conviction Allegro Mix (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Conviction Allegro Croissance (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Conviction Crescendo Croissance (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Conviction Fortissimo (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,89 %
Autres frais annuels ⁽¹⁾	
Frais forfaitaires	Non Applicable
Frais proportionnels	10,00 % ⁽⁶⁾
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	4,85 %
Frais de changement de mode de gestion ⁽⁷⁾	0,80 %
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,80 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	4
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Non Applicable
Frais sur le versement de rente	3,00 %
Frais de rachat	0,00 %

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(6) Il s'agit des frais de performance financière sur le fonds croissance. Ces frais sont fixés conformément au II de l'article A.132-11 du Code des assurances.

(7) De la gestion pilotée ou par convention à la gestion personnelle.

